

Conseil de l'Europe - Conférence des OING –

Commission Démocratie, Cohésion sociale et Enjeux mondiaux

Commission droits de l'Homme

Co-développement et droit des peuples locaux, pour le Consentement Libre et Informé Préalable (CLIP)

Les ONG internationales réunies au sein de la commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux le 28 janvier 2014 au Conseil de l'Europe

Considérant que

(1) L'importante immigration en Europe de personnes venant d'Afrique est en grande partie due aux difficultés considérables qu'elles rencontrent dans leur pays pour vivre et faire vivre leur famille dans des conditions humaines, et donc à leur espoir de trouver en Europe les ressources suffisantes pour faire vivre leur famille en Afrique, malgré le chômage important en Europe.

2) La volonté d'immigrer en Europe de ces personnes persistera, malgré les difficultés de plus en plus grandes qu'elles rencontreront, notamment à la suite des politiques tendant à réduire cette immigration, tant que leur pays d'origine ne disposera pas des ressources nécessaires pour leur offrir les conditions leur permettant de vivre humainement.

3) De nombreuses entreprises dont les sièges sont en Europe investissent en Afrique dans l'exploitation de ses ressources naturelles (pétrole, mines, bois,...), créant ainsi dans les pays dans lesquels elles investissent un potentiel important de développement pouvant contribuer à réduire les flux migratoires,

4) Malheureusement les conditions dans lesquelles se font la plupart de ces exploitations et la manière dont elles sont financées ne contribuent pas au développement de l'ensemble des pays concernés et de leur populations, voire détériorent leur condition de vie au lieu de les améliorer,

Prenant acte de la Déclaration des Nations Unies sur le Droit des Peuples Autochtones¹ et de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail relative aux indigènes et aux peuples tribaux²,

¹ http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

² http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/publication/wcms_100899.pdf

5) Approuvent et soutiennent les actions menées par les ONG dans le cadre de « **L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives**³ », notamment l'action « Publiez ce que vous payez »⁴,

6) Demandent aux OING de la Conférence concernées de participer à ces initiatives

7) Recommandent aux Etats membres de :

7a) s'assurer que les entreprises intervenant dans les pays d'Afrique et du Monde satisfont aux mêmes régulations environnementales que celles qui existent en Europe, qu'elles protègent les populations concernées et offrent à leurs employés des conditions de travail dignes.

7b) obliger, conformément à la déclaration suscitée, les entreprises multinationales exploitant des ressources naturelles relevant de leur pays à mettre en œuvre le « Consentement libre, informé et préalable » (CLIP)⁵, c'est dire à informer les populations locales sur tous les détails des installations industrielles auxquelles elles vont procéder et des implications qui en résultent pour ces populations, et à ne commencer leur travaux qu'après avoir obtenu le consentement des populations locales,

7c) demander aux entreprises intervenant dans les pays d'Afrique et du monde de publier ce qu'elles paient aux pays dont elles exploitent les ressources naturelles pour éviter des détournements de fond préjudiciables au développement de ces pays.

³ <http://eiti.org/fr>

⁴ <http://www.publishwhatyoupay.org/> ; <http://survie.org/auteur/publiez-ce-que-vous-payez>

⁵ Cf. par exemple le document publié par OXFAM « Consentement libre, informé et préalable »